

À L'USAGE DE LA VILLE

**MODIFICATION AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

Saisie par :

Reçu

N°

Matricule

Cette demande affecte quelle disposition au schéma d'aménagement de la MRC :

Sujets et articles :

Autres :

Coût exigible : 1000.00\$

Dispositions visées par la demande

☐ Affectation

☐ Contrainte

☐ Périmètre urbain

☐ Document complémentaire

☐ Autre

Précisez :

★ Une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle doit être déposée par la Ville de Rivière-Rouge, au nom du demandeur. La Ville doit appuyer la demande reçue. Toutefois, elle peut également refuser la demande, ce qui signifie la fin du traitement.

★ Ainsi, le demandeur doit produire tous documents jugés nécessaires à la MRC d'Antoine-Labelle pour le traitement de celle-ci.

Documents requis

☐ Demande écrite décrivant les raisons de la demande, ainsi que toutes justifications et tous documents appuyant la demande concernée (exemple : résolution, document professionnel, carte, etc.).

Demandeur

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

Nature de la demande

Raisons



Signature du demandeur :

Date :

À L'USAGE DE LA VILLE

- ☐ Demande admissible
- ☐ Demande incomplète
- ☐ Demande non admissible

Signature du responsable :

Date :

Délai :

En moyenne, un délai de 12 à 18 mois est nécessaire pour le traitement d'une demande de modification au schéma lorsque la demande est déposée et jugée recevable par le comité d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, conformément aux orientations gouvernementales, lois et règlements applicables.

¹ Version mise à jour, 2026